



RÉGIME CONVENTIONNEL FRAIS DE SANTÉ

- Établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966
- Médecins spécialistes qualifiés au regard du conseil de l'Ordre travaillant dans des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 1^{er} mars 1979 (IDCC 1001)
- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale

—
www.integrance.fr


Integrance
La mutuelle des solidarités

RÉGIME CONVENTIONNEL FRAIS DE SANTÉ

Par l'accord interbranche du 2 octobre 2019 de la CCN des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées à laquelle est rattachée la CCN des médecins spécialistes qualifiés du 1^{er} mars 1979 et les accords collectifs des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, les partenaires sociaux ont instauré un nouveau régime mutualisé de remboursement complémentaire des dépenses de santé.

Cet accord a fait l'objet d'un arrêté d'agrément paru au Journal officiel du 9 décembre 2019.

QUI EST CONCERNÉ ?

Il concerne les salariés des entreprises relevant des conventions collectives nationales suivantes :



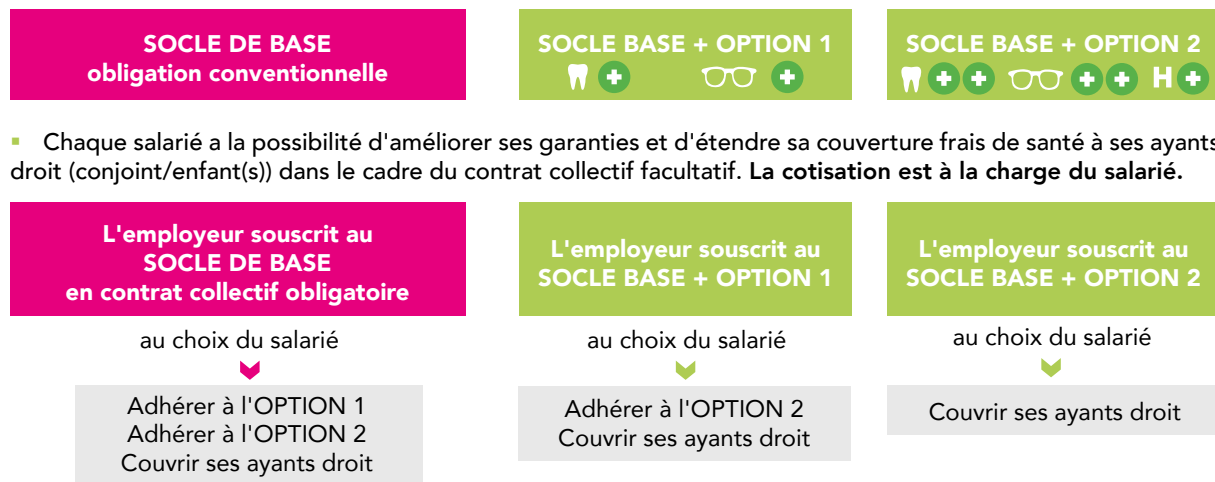
- de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 (IDCC 0413),
- des médecins spécialistes qualifiés au regard du Conseil de l'Ordre travaillant dans des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 1^{er} mars 1979 (IDCC 1001),
- des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et dans les services d'accueil, d'orientation et d'insertion pour adultes (IDCC 0783).

LES GARANTIES

L'accord prévoit les dispositions suivantes :

- 1 régime conventionnel de base obligatoire et 2 options conventionnelles complémentaires**

En tant qu'employeur vous choisissez le niveau de garanties du contrat collectif obligatoire que vous souhaitez mettre en place. **Seul le salarié est couvert par ce contrat.**



L'amélioration de la garantie de base par des garanties complémentaires est possible au niveau collectif obligatoire au choix de l'établissement par collège de salariés, et en individuel facultatif au choix du salarié.



LE FONDS DE SOLIDARITÉ

Ce fonds a été créé par les partenaires sociaux pour incarner l'esprit de solidarité et de mutualisation du régime de complémentaire santé. Il est attaché à la recommandation des organismes assureurs. A ce titre, il a été construit en complémentarité avec les fonds d'action sociale déjà existants chez les organismes assureurs.

ACTIONS INDIVIDUELLES

Destinées aux bénéficiaires de la complémentaire santé pour financer un reste à charge ou des frais liés à un acte de soin ou pour des secours exceptionnels liés à une situation personnelle difficile consécutive à un problème de santé.

ACTIONS COLLECTIVES

Destinées aux structures qui souhaitent mettre en place des actions de prévention, de sensibilisation dans le domaine de la santé et/ou de la prévention des risques professionnels.

DES SERVICES INNOVANTS POUR TOUS

API SERVICES est une offre de services intégrée au contrat santé pour faciliter l'organisation de la vie quotidienne de vos salariés.

NOTRE PLATEFORME DE CONSEIL ET D'ORIENTATION

- À votre écoute 24 h/24, 7 j/7 pour vous apporter des informations santé, médicales, prévention, juridiques, administratives, économiques et sociales, vie pratique et quotidienne, handicap et dépendance, aidants...

UN SERVICE DE TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE

- 24 h/24, 7 j/7 une équipe de médecins généralistes et spécialistes est disponible pour vous conseiller, poser un diagnostic ou établir une ordonnance.

UN SERVICE DE 2^{ÈME} AVIS MÉDICAL POUR LES PATHOLOGIES LOURDES

- Vous permettre de prendre une décision éclairée après consultation de votre dossier par des médecins experts.

ASSISTANCE SANTÉ ET SERVICES À LA PERSONNE

- Des heures allouées selon l'étude de votre situation pour vous accompagner en cas de coup dur.
- Intervention de l'assistance en cas d'hospitalisation en ambulatoire ou dans le cadre de traitements oncologiques (y compris immunothérapie).
- Des prestations innovantes : coiffeur à domicile, jardinage, petit bricolage, garde des ascendants dépendants, aide aux devoirs...



AVANTAGES ET SERVICES POUR SIMPLIFIER VOTRE QUOTIDIEN

DES CONSEILLERS EXPERTS

- Pour répondre à l'ensemble de vos questions.

UN ESPACE PERSONNEL EN LIGNE

- Pour télécharger et imprimer en temps réel votre attestation de droits au tiers payant, suivre vos remboursements, faire une demande de prise en charge hospitalière, modifier vos coordonnées, déclarer un changement de situation familiale...

LE SERVICE DE TÉLÉTRANSMISSION NOEMIE

- Pour être remboursé automatiquement par APICIL sans avoir à envoyer les décomptes Sécurité sociale.

TIERS PAYANT ET RÉSEAU DE SOINS ACTIL

- Analyse de devis, tarifs maîtrisés pour bénéficier du tiers payant, réseaux de professionnels de santé avec des tarifs encadrés.

UNE APPLICATION MOBILE

- Téléchargement et envoi en temps réel aux professionnels de santé de l'attestation de droits au tiers payant.
- Envoi facilité des demandes de remboursement en photographiant les pièces jointes (justificatifs, factures, devis...).
- Suivi des remboursements en temps réel...



L'ACTION SOCIALE

La mise en place de prestations répondant à nos orientations prioritaires :

- la prévention santé en entreprise (accompagnement du retour à l'emploi, bilans de santé...)
- inclusion et handicap
- l'aide aux aidants
- la lutte contre la douleur (Fondation APICIL)
- l'innovation sociale

Certaines de nos prestations sont soumises à conditions de ressources et l'ensemble des aides s'entendent dans la limite des fonds sociaux disponibles.

**Par une relation proche et attentionnée,
soutenir toutes les vies, toute la vie.**



UNE ALLIANCE D'EXPERTS



Experte de l'accompagnement des fragilités de la vie et du maintien de l'autonomie, Intégrance sait que tout ce qui est mis en œuvre pour améliorer le bien-vivre des uns, notamment des personnes handicapées ou dépendantes, est une source d'inspiration pour imaginer et créer un monde meilleur pour tous.

Intégrance propose des produits et services innovants en santé, prévoyance, assistance et épargne afin d'apporter des réponses concrètes et pérennes pour améliorer le quotidien de ses adhérents, qu'ils soient particuliers, entreprises ou associations de l'Économie Sociale et Solidaire.

C'est pour être plus proche de chacun et répondre aux besoins de protection et prévention santé de tous qu'Intégrance est née il y a plus de 40 ans.

Plaçant la solidarité au cœur de toutes ses actions, elle est la première mutuelle nationale reconnue Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale par l'agrément ESUS.

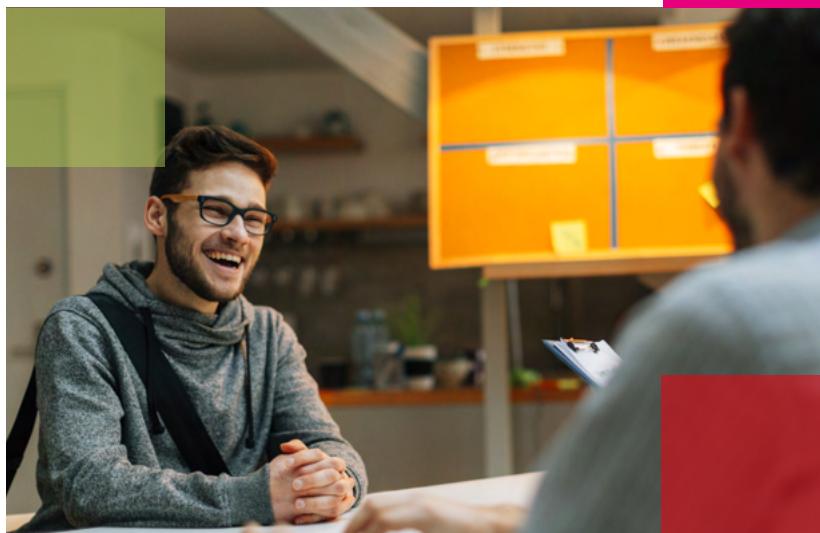
Le Groupe APICIL propose une gamme complète de solutions performantes et adaptées pour particuliers et professionnels en santé-prévoyance, épargne et services financiers, ainsi qu'en retraite.

Chaque jour, plus de 2 189 collaborateurs apportent leur expertise aux 51 500 entreprises et 1,8 million d'assurés protégés.

Avec ses membres, le Groupe accompagne les clients au plus près de leurs attentes en répondant à leurs besoins des plus généraux aux plus spécifiques (handicap, BTP...) et dans toutes les étapes de leur vie. Paritaire et mutualiste, le Groupe APICIL soutient des causes d'intérêt général et contribue ainsi à l'avancée de projets sociétaux majeurs.

Chaque année plus de 16 millions d'euros sont consacrés au mécénat et à l'action sociale.

Plus d'infos sur
www.integrance.fr



Intégrance, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900. Siège social : 89, rue Damrémont - 75882 Paris cedex 18 - Nouvelle adresse à partir du 1er janvier 2023 : 51, rue Paul Meurice - 75020 Paris.

La gestion est assurée par **APICIL Mutuelle**, Mutuelle du Groupe APICIL, siège social sis 38 rue François Peissel – 69300 Caluire et Cuire.

API SERVICES bénéficient aux membres participants des organismes assureurs du Groupe APICIL couverts directement par l'intermédiaire de leur entreprise par un contrat d'assurance complémentaire santé éligible, ainsi que leurs ayants droit au contrat.

Le détail et les modalités d'application (éventuels faits générateurs, limitations ou exclusions) sont décrits dans les conditions générales des garanties d'assistance valant notice d'information « API SERVICES », disponibles dans votre espace client.

FILASSISTANCE INTERNATIONAL - Société anonyme au capital de 4 100 000 euros, dont le siège est situé 108, Bureaux de la Colline – 92213 SAINT CLOUD Cedex – immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 433 012 689.

Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 Place de Budapest, CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Septembre 2022 – SP22/FCR0039 - Conception APICIL - Crédits photos : IStock / Freepik

Communication non contractuelle à caractère publicitaire